

PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

Spécial n°116 du 05 octobre 2016

# SOMMAIRE

16-1876

délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal du responsable du centre des impôts fonciers

# DELEGATION DE SIGNAȚURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL DU RESPONSABLE DU CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS

Nº 16 - 1876

Le responsable du Centre des impôts fonciers d'AJACCIO

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le Décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques;

Vu le Décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

#### Arrête:

## Article 1er:

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :
  - a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

NOM-Prénom	NOM-Prénom	NOM-Prénom
PALAMA Marina		

b) dans la limite de 10 000 € aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

NOM-Prénom	NOM-Prénom	NOM-Prénom
FRASSETO Sylvie	PIERANDREI Jean-François	PIERANDREI Marie-Françoise

c) dans la limite de 2 000 € aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ciaprès :

NOM-Prénom	NOM-Prénom	NOM-Prénom
CABOS-CHELLE Guy	CORMARY Florent	SERRA Simone
SARACCO Isabelle	MORDICONI Laurent	LEVREAU Monique

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

NOM-Prénom	NOM-Prénom	NOM-Prénom
PALAMA Marina	FRASSETO Sylvie	PIERANDREI Jean-François PIERANDREI Marie-Françoise

### Article 2:

Le précédent arrêté en date du 21 septembre 2015 est abrogé.

## Article 3:

Le présent arrêté prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Il sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse-du-Sud et affiché dans les locaux du service.

A Ajaccio le 1<sup>er</sup> septembre 2016

L'Inspecteur Divisionnaire,

Responsable du Centre des Impôts Foncier d'Ajaccio,

Franck SOSCIA